

COMPTE-RENDU DU COMITE CITOYEN N°2

Concertation pour la création de la ZAC du quartier de Charenton-Bercy 15 mai 2019

Ce compte-rendu est la synthèse du deuxième comité citoyen qui a eu lieu dans le cadre de la **concertation pour la création de la ZAC « Charenton-Bercy »**, sur le quartier de Bercy à Charenton-le-Pont.

Cette réunion s'est déroulée le 15 mai 2019 à l'Hôtel de ville de Charenton-le-Pont, en présence de **représentants de Grand Paris Aménagement, le maître d'ouvrage du projet, et de représentants de la Ville.**

Les membres du comité citoyen ont été invités à réfléchir collectivement sur les 10 « objectifs citoyens » transversaux auxquels le projet pourrait répondre qui ont été identifiés à la première séance du comité citoyen. Ils ont pu reformuler ces objectifs, les amender ou les enrichir et les étayer et préciser avec les contributions issues des différents dispositifs de concertation. Les participants ont ensuite pu prioriser ces objectifs et préciser les principaux critères de lecture du projet en vue de la rédaction de l'avis citoyen. La restitution a permis d'identifier **cinq « objectifs citoyens » structurants pour le projet.**

A l'issue de cette deuxième séance du Comité, les participants se retrouveront pour la rédaction collective de l'avis citoyen.

Le présent compte-rendu constitue la première version de la rédaction de l'avis citoyen. Elle sera discutée et approfondie avec l'ensemble des membres du Comité citoyen le 12 juin 2019.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Charenton-Bercy, ouverte à l'automne 2018, Grand Paris Aménagement et la Ville de Charenton, maîtres d'ouvrage, ont souhaité la création d'un Comité citoyen pour accompagner de manière plus particulière les réflexions sur l'élaboration du projet.

Le comité citoyen est une instance de concertation dédiée au projet Charenton-Bercy. Il est composé de 38 personnes issues du quartier de Bercy, mais aussi de l'ensemble de la ville de Charenton-le-Pont ainsi que d'usagers et de salariés. Ses membres ont été sélectionnés par tirage au sort, soit sur la base de leur volontariat (121 candidatures reçues à la suite de l'appel à volontaires), soit de manière anonyme. Il constitue un panel représentatif de la population charentonnaise.

Il est constitué de 17 femmes et 21 hommes, âgés de 16 à 70 ans (dont 50% a entre 35 et 55 ans). Les membres sont majoritairement des Charentonnais de longue date (74% sont habitants depuis au moins 6 ans jusqu'à plus de 10 ans) mais le Comité citoyen intègre également 26% de néo-résidents (habitant depuis moins de 5 ans la commune). Enfin, les habitants du quartier de Bercy représentent 1/3 des membres du Comité, le reste des membres est soit résident d'un autre quartier de la commune soit salarié dans le quartier de Bercy.

Chaque membre s'est engagé à participer à 3 séances de travail au cours du 1^{er} semestre 2019 dans l'objectif de produire un « avis citoyen » sur les grands « objectifs citoyens » du projet Charenton-Bercy afin d'alimenter son travail d'élaboration. Le Comité s'est ainsi réuni les 11 février, 15 mai et 12 juin 2019.

L'avis citoyen est composé des travaux du Comité et intègre l'ensemble des contributions citoyennes produites lors des différents dispositifs participatifs mis en œuvre (marches exploratoires, ateliers thématiques, forums du projet).

Il constitue une pièce majeure du bilan de la concertation et un document de référence à l'attention des maîtres d'ouvrage du projet dans la définition de ses grandes orientations. Le présent avis citoyen est annexé au bilan de la concertation.

Les travaux du Comité citoyen ont permis de dégager **5 « objectifs citoyens » piliers pour le projet et 1 action transversale** concernant le développement durable. Elles sont détaillées ci-après.

LES « OBJECTIFS CITOYENS » POUR LE PROJET

Un projet qui désenclave le quartier et le rend accessible à tous

Transports en commun, mobilités fluides, accessibilité pour tous les publics, liens à Paris, axe de désenclavement, mobilités douces, marche à pied, services attractifs...

Un projet qui protège le quartier des nuisances et en fait un quartier agréable à vivre

Réduction de la pollution sonore et atmosphérique, repenser l'autoroute, sécurité, éclairage public, espaces publics de qualité, végétalisation...

Un quartier attractif grâce à une économie innovante

Projet métropolitain, entreprises innovantes, startups, tour intégrée, tiers lieux, intégration des publics...

Un projet qui stimule la vie de quartier et développe une économie de proximité

Complémentarité avec une vie locale, dynamique commerciale, diversification de l'offre commerciale, maintien et adaptation des services publics...

Un projet qui respecte les habitants actuels et pense à l'intégration des usagers à venir

Réduction de la congestion des axes de transport, maintien d'une vie de quartier, harmonisation des formes urbaines...

Un quartier qui s'inscrit dans une logique de durabilité

Végétalisation, biodiversité, inclusivité, mobilités durables, bâti respectueux de l'environnement...

Un projet qui désenclave le quartier et le rend accessible à tous

POURQUOI CET OBJECTIF ?

Le **désenclavement et l'accessibilité du quartier pour tous** est un objectif transversal et essentiel qui justifie l'opportunité du projet. La question des mobilités doit être placée au cœur du projet : transports publics, mobilités fluides dans le quartier, meilleurs accès à Paris et plus rapides aux quartiers limitrophes. Le désenclavement du quartier concerne également les fonctions futures du secteur de Bercy qui devra également proposer une offre de services et d'équipements attractive pour les habitants, pour les Charentonnais et qui rayonne au-delà des limites communales, vers Paris et le Val-de-Marne.

QUE RECOUVRE CET OBJECTIF ?

Ce sont avant tout les mobilités au sein du quartier et vers l'extérieur qui sont concernées par la notion de désenclavement. **Il est important que le projet permette un meilleur accès au quartier pour tous les publics**, que l'on y réside, que l'on y travaille, que l'on s'y promène ou que l'on y consomme. Une attention plus particulière devra être portée aux possibilités de mobilité des jeunes et notamment des enfants ainsi que des personnes à mobilité réduite, pour qui le quartier ne présente pas aujourd'hui des conditions optimales de déplacement.

Ensuite, le projet doit permettre de **fluidifier les mobilités au sein du quartier et avec les quartiers environnants et encourager la multimodalité** en favorisant la coexistence complémentaire de divers modes de transport. Ainsi, l'organisation et la desserte du quartier par les transports en commun doivent des éléments clés pour repenser les mobilités dans le projet. Il s'agirait par exemple de faire évoluer la place dévolue aux transports collectifs (réaménagement des voiries) et de repenser l'offre de services en conséquence (mise en place de navettes gratuites, renforcement de la fréquence des transports existants, etc.).

Il est proposé que la rue Baron Le Roy puisse devenir le principal axe de désenclavement du futur quartier et l'axe structurant de son organisation.

Par ailleurs, le **développement des mobilités douces et actives** (vélo, piétons, trottinettes, etc.) au sein du quartier, notamment au cœur des espaces verts et lieux de passage, devra compléter l'offre de mobilité disponible. Le projet doit veiller à améliorer les conditions de marche à pied dans le quartier (travail sur les espaces publics, les trottoirs, etc.) et favoriser l'aménagement de continuités piétonnes facilement utilisables pour relier les secteurs clés du quartier ainsi que de son environnement proche (passerelle Valmy, berges de Seine).

Enfin, le désenclavement doit aussi se penser en termes de vie locale, d'attractivité du quartier et de déploiement de services et d'équipements qui justifient que l'on se rende sur le quartier et qu'on le relie à ses quartiers limitrophes. Il s'agira pour le projet de proposer une offre économique, culturelle, sportive et commerciale de qualité, attractive, adaptée aux besoins et complémentaire avec celle de la commune de Charenton-le-Pont.

Critères citoyens d'évaluation pour la réussite de cet objectif dans le projet :

- Un accès facilité depuis les quartiers vers Paris à l'aide des cheminements piétons et des transports en commun
- Une multimodalité développée grâce à la disponibilité de plusieurs modes de transport facilement utilisables en complémentarité au sein du quartier
- Une place plus importante pour les mobilités douces et particulièrement la marche à pied grâce à des aménagements adaptés
- Le réaménagement de la passerelle Valmy pour la rendre accessible pour tous les publics

Un projet qui protège le quartier des nuisances et en fait un quartier agréable à vivre

POURQUOI CET OBJECTIF ?

La protection du **quartier face aux importantes nuisances et pollutions** auxquelles il est aujourd'hui confronté apparaît comme un enjeu prioritaire pour le projet. Par ailleurs, il doit également permettre de créer un environnement plus sécurisant au sein des espaces publics du quartier et dans les lieux de passage vers les quartiers limitrophes (notamment sur la passerelle Valmy et sous le boulevard périphérique) pour les rendre praticables par des publics de tous âges et à tout moment de la journée et de la nuit. Cette valeur doit contribuer à créer un quartier agréable à vivre pour tous.

QUE RECOUVRE CET OBJECTIF ?

La lutte pour la **limitation de la pollution sonore et atmosphérique** apparaît comme un sujet essentiel à traiter dans le cadre du réaménagement du quartier. Ainsi, l'étude des hypothèses autour du traitement de l'autoroute A4 doit être entreprise dans le cadre du projet (couverture, transformation en boulevard urbain, abaissement de la vitesse etc.). La limitation des effets négatifs des axes autoroutiers aux abords du quartier est vue comme une condition nécessaire au développement du projet.

Au-delà de la question des grandes infrastructures, il apparaît important que le projet soit un véritable **levier de végétalisation du quartier** pour contribuer à la protection contre les nuisances.

Ensuite, le projet doit contribuer à **rendre le quartier plus sécurisant de jour comme de nuit et pour tout usager qui le pratique**. Cela peut passer notamment par le renforcement et un travail de qualité sur l'éclairage public, par l'animation du quartier de jour comme de nuit (présence de restaurants, commerces ou équipements en horaires élargis, etc.), par une sécurisation des abords des axes passants notamment à destination des enfants (trottoirs adaptés, barrières, mobilier urbain adapté, etc.) et enfin par un partage clair des différents usages de la voirie entre les différents modes de transport.

Critères citoyens d'évaluation pour la réussite de cet objectif dans le projet :

- Limiter l'impact des nuisances sonores et atmosphériques des axes autoroutiers limitrophes
- Améliorer l'éclairage public partout dans le quartier
- Sécuriser les abords des routes pour les publics les plus vulnérables

Un quartier attractif grâce à une économie innovante

POURQUOI CET OBJECTIF ?

Rendre le quartier attractif grâce à une économie innovante représente un aspect majeur du projet. Le développement du quartier doit passer par son ancrage aux dynamiques de la commune mais également au sein d'un espace plus large. Le projet doit ainsi se penser comme un projet métropolitain en lien avec les autres projets environnants (en particulier Bercy-Charenton) mettant en valeur ses atouts. Par ailleurs, l'implantation de nouvelles entreprises innovantes au sein du quartier doit pouvoir profiter directement à ses habitants (tour multifonctions intégrée à son environnement, ouverture du bâtiment de l'APHP vers le quartier, possibilité d'accueillir un campus universitaire).

QUE RECOUVRE CET OBJECTIF ?

Le projet doit **créer les conditions favorables au développement d'une économie innovante tournée vers le numérique et l'accueil de petites entreprises dynamiques** telles que les startups. Il s'agit ainsi de proposer des espaces publics attractifs et une offre de services intéressantes pour les entrepreneurs en veillant à ce que cette fonction économique soit bien intégrée à la dynamique générale du quartier. Le projet devra donc veiller à **créer des espaces partagés de qualité et adaptés aux besoins de tous les usagers**, habitants ou actifs, pratiquant le quartier. Cela pourra également se traduire par l'ouverture au public des espaces dédiés aux nouvelles technologies, de l'APHP, et par l'intégration de la tour à la vie du quartier.

Ainsi, la création d'espaces de coworking ou de tiers lieux aussi bien pour des entreprises s'installant dans le quartier que pour des habitants souhaitant s'initier à l'entrepreneuriat pourraient être développés. Par ailleurs, l'arrivée d'une activité économique innovante peut s'articuler avec le besoin d'un **renouvellement de l'offre commerciale de manière plus qualitative et adaptée** aux besoins des nouveaux usagers.

Critères citoyens d'évaluation pour la réussite de cet objectif dans le projet :

- Créer les espaces nécessaires à l'implantation d'activités économiques innovantes (TPE, PME...)
- Ouvrir à tous les publics les espaces dédiés aux activités économiques et aux nouvelles technologies (la tour, APHP...)

Un projet qui stimule la vie de quartier et développe une économie de proximité

POURQUOI CET OBJECTIF ?

Le projet doit pouvoir **stimuler la vie de quartier grâce à une économie et une animation de proximité**. En effet, il ne s'agira pas seulement de conserver mais aussi de développer cette économie de proximité en lien avec le développement de l'économie innovante. Face au constat de la baisse de l'offre commerciale dans le quartier, le projet doit **inverser cette tendance pour retrouver un quartier vivant et agréable**.

QUE RECOUVRE CET OBJECTIF ?

L'économie de proximité (présence de commerces, de services, de restaurants et lieux de rencontres, etc.) conditionne la (re)dynamisation de la vie de quartier au bénéfice des habitants. Il s'agira pour le projet de **permettre l'implantation de petits commerces et artisans indépendants, la présence d'une diversité commerciale et l'intégration de services et d'activités aux espaces publics** (guinguette, kiosque à journaux, etc.). La rue Baron Le Roy pourrait, dans cette optique, être l'artère centrale et commerçante du quartier.

Le projet doit rendre possible la présence de restaurants et de cafés, d'espaces et de services de loisirs, d'activités et de lieux conviviaux sur les lieux de passages et les espaces publics afin de favoriser l'animation du quartier. La programmation commerciale ainsi que la conception des espaces publics et partagés devront intégrer cette notion de **convivialité** dans leurs aménagements.

Par ailleurs, le projet doit mettre en valeur ses atouts et ses spécificités en travaillant plus particulièrement le **réaménagement de ses espaces emblématiques** comme les berges de Seine et la nouvelle passerelle Valmy. Ces espaces clés doivent être (ré-)appropriés par les habitants et les usagers grâce au développement de nouveaux aménagements et activités. Par exemple, des activités ludiques et d'agrément pourront être installés sur ces espaces afin d'en faire des lieux agréables de promenade. **Pour l'ensemble des citoyens, la reconquête des berges de Seine permettra de redonner une nouvelle identité au quartier et à la ville.**

Enfin, **les services publics de proximité doivent pouvoir être maintenus** et adaptés aux besoins actuels et à venir des habitants du quartier (soins, équipements sportifs, espaces de formations...).

Critères citoyens d'évaluation pour la réussite de cet objectif dans le projet :

- Augmenter et diversifier l'offre commerciale de proximité
- Faire de la rue Baron Le Roy l'artère centrale et commerçante du quartier
- Faire des berges de Seine des lieux conviviaux et de promenade

Un projet qui respecte les habitants actuels et pense à l'intégration des usagers à venir

POURQUOI CET OBJECTIF ?

L'inscription du projet dans l'histoire du quartier est une condition essentielle pour la réussite du projet. Il s'agira de s'inspirer du passé, de respecter l'existant dans toute sa diversité (formes du quartier, architecture, aménagement, etc.), d'être à l'écoute des habitants aujourd'hui et demain pour envisager la construction d'un projet adapté et vertueux. Cette conception doit accompagner le projet de son élaboration à sa mise en œuvre durant la phase travaux et à son fonctionnement sur le long terme.

QUE RECOUVRE CET OBJECTIF ?

L'augmentation du nombre d'usagers et de travailleurs au sein du quartier doit être bien réfléchi et intégrée et ne doit pas porter préjudice au bien-être des habitants et à la vie de quartier. Le projet devra **veiller à ce que la croissance prévue de la population, à la fois en termes d'habitants et d'usagers, n'entraîne pas de nouvelles difficultés de circulation** (congestion des artères principales et des transports en commun du quartier). Ainsi, le désenclavement du quartier ne doit pas se penser séparément d'une réflexion sur les flux entrants et sortants que le quartier pourra intégrer.

Les citoyens souhaitent que **les travaux puissent se concilier avec le maintien d'une vie de quartier et de l'offre commerciale existante**. Cela pourrait se concrétiser par une fermeture progressive du centre commercial Bercy 2 accompagnée par le redéploiement de l'offre commerciale dans la Rue Baron Le Roy.

Le projet doit penser à **maintenir une certaine harmonie des formes urbaines** en ne rompant pas avec les volumes existants. En effet, les citoyens souhaitent que le projet redonne une nouvelle identité au quartier tout en inscrivant les nouveaux bâtiments dans les gabarits des bâtiments actuellement existants (notamment la résidence Richelieu).

Critères citoyens d'évaluation pour la réussite de cet objectif dans le projet :

- Prévoir une réponse adaptée aux nouveaux flux de personnes engendrés par la croissance du nombre d'habitants et d'usagers
- Accompagner la mutation de Bercy 2 permettre le redéploiement de l'offre commerciale sur le quartier
- Maintenir une harmonie dans les tailles des futurs bâtiments avec ceux déjà existants dans le quartier

Une action transversale à mener dans le projet : viser un développement durable du quartier

Le projet doit également s'inscrire dans une logique de durabilité qui implique le développement de la végétation et de la biodiversité, l'inclusion de tous les publics et un quartier qui met en œuvre son développement de manière durable :

- **Un quartier favorisant la présence des espaces verts et la biodiversité** : le projet doit permettre le développement accru de la végétalisation au sein du quartier. D'une part, il s'agira de travailler sur l'aménagement paysager des axes principaux de circulation et de cheminement au sein du quartier. D'autre part, le projet devra permettre la mise en valeur des espaces verts existants, tel le Jardin du Cardinal Richelieu et prévoir de l'aménagement de nouveaux espaces verts pouvant accueillir des espaces de convivialité et concourant à développer la place de la biodiversité au sein du quartier.

Un quartier intergénérationnel et inclusif, ouvert et accessible à tous : le projet doit permettre par ses aménagements, ses services, ses activités d'être un quartier ouvert à tous les publics, aussi bien en termes de mobilité que d'offres de services, de commerces, résidentielle, etc. ainsi que de concilier différents usages de l'espace public selon que l'on y réside, que l'on y consomme, que l'on y travaille etc.

Un quartier qui promeut les mobilités durables et est composé d'un bâti respectueux de l'environnement : le projet doit pouvoir se développer de manière durable. D'une part, il doit encourager le développement des mobilités « propres » à la fois dans les transports publics et dans les aménagements pour favoriser les mobilités douces. D'autre part, il doit intégrer un bâti respectueux de l'environnement et des constructions de qualité dans les matériaux utilisés, la consommation d'énergie raisonnée, l'éco-gestion de l'eau et des déchets etc.

Critères citoyens d'évaluation pour la réussite de cet objectif dans le projet :

- Végétaliser les espaces publics ainsi que les axes de passage au sein du quartier
- Favoriser la présence de bâtiments respectueux de l'environnement